



No de résolution
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES TENUE LE 15 JANVIER 2002 LE 29 JANVIER 2002 (2001-2002)

1.00 RECUEILLEMENT

1.00A REPRISE DE LA SÉANCE

À 19 h 50,

C.C.-0835-01-02

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que la séance ordinaire du conseil des commissaires du 15 janvier 2002, ajournée au 29 janvier 2002, se poursuive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 29 JANVIER 2002

AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN ET
À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS,
SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE DAOUST-BIGONNESSE,
MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS, PASCALE GODIN, MARGOT
PAGÉ, SYLVIE PROVOST-HUOT, ALICE SAVOIE-GIRARD,
FRANÇOISE THÉORET, LINDA ZAGRODNY-CREVIER

MM. JACQUES CARON, GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, ANDRÉ
DUGAS, YVON DEROME, ALBAN SYNNOTT, PIERRE VOCINO

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME CLAUDETTE LABRE-DO, commissaire représentante du comité de parents
(secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du comité de parents
(primaire)

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale
CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint et directeur du Service de
l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

AINSI QUE :

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles
PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières
GILLES PRESSEAU, secrétaire général

Mme Lise Beauchamp-Brisson a motivé son absence tandis que Mme Linda Aubin, a déposé sa lettre de démission à titre de commissaire et ce, en date du 17 janvier 2002.

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

– Mme Yolande Proulx - École Jean-XXIII

Mme Proulx s'inquiète de l'établissement des nouveaux bassins sur le nombre d'élèves à l'école Jean-XXIII.



No de résolution
ou annotation

La directrice générale explique le phénomène et souligne que la commission scolaire est très sensible au problème.

- **Monsieur Laurent Blais - Complexe Le Partage**

Monsieur Blais souhaite que la commission scolaire adopte une résolution le plus rapidement possible concernant les négociations entourant le terrain contigu à l'école Notre-Dame-Saint-Joseph.

La présidente informe qu'il ne peut y avoir de résolution ce soir et que le conseil d'établissement a aussi un projet que l'on doit considérer.

- **Madame Sylvie Bergeron - École des Bourlingueurs**

Madame Bergeron représente certains parents de son secteur géographique et commente les questions relatives au redécoupage des bassins impliquant des déplacements administratifs d'environ 40 élèves.

La présidente annonce que les commissaires ont tenu compte des commentaires des parents et que cela sera considéré dans la résolution relative au redécoupage des bassins.

- **Madame Lesage - École Jean-Leman**

Madame Lesage représente le secteur des «P» de Candiac et souhaite que ces élèves demeurent dans le bassin de l'école Jean-Leman. Toutefois, cette participante suggère que ce secteur soit dirigé vers l'école Notre-Dame-Saint-Joseph et non vers l'école Jean-XXIII.

La présidente rappelle la situation particulièrement problématique du secteur Nord, de l'impact des développements domiciliaires de la Ville de Candiac et fait état de la sensibilité des commissaires vis-à-vis les transferts administratifs annuels pour ce secteur.

- **Monsieur Claude Bouchard - École Jean-Leman**

Monsieur Bouchard s'inquiète des problèmes de transferts administratifs, surtout des élèves du secteur «P» et souhaite que la commission scolaire utilise tous les moyens possibles de planification avant de prendre ses décisions.

La présidente confirme que c'est bel et bien le choix du conseil mais que la planification démographique est plus difficile pour ce secteur qui est en croissance démographique accélérée et pas nécessairement prévisible pour le MEQ. Elle rappelle également que toute la planification est tributaire des règles du ministère de l'Éducation. Le conseil travaille pour qu'il y ait le moins possible de transferts administratifs.

- **Monsieur Philippe Bédard - École Jean-Leman**

Monsieur Bédard demande à la commission scolaire de bien considérer les besoins des jeunes avant de prendre ses décisions.

- **Monsieur Simon Bidegaré - École Jean-Leman**

Monsieur Bidegaré s'interroge sur la grande disparité entre les services de garde des écoles Jean-Leman et Notre-Dame-Saint-Joseph et qu'est-ce qui peut être fait pour réduire ces écarts ?

La présidente explique le fonctionnement des transferts et rappelle que l'orientation de la commission scolaire est de conserver l'élève transféré le plus longtemps possible dans son nouveau milieu.

- **Madame Laura Malats - École Jean-Leman**

Madame Malats demande à la commission scolaire de prendre des mesures visant à s'assurer d'une planification qui permette de réduire les problèmes de transferts.



No de résolution
ou annotation

La présidente explique les difficultés relatives à la gestion de la croissance de clientèle.

Monsieur Stéphane Cosentino - École Jean-Leman

Monsieur Cosentino souhaite plus de détails concernant les données de la commission scolaire pour établir la planification élèves/locaux.

Il s'interroge aussi sur les activités qui se dérouleront au cours de 2001-2003. Il se demande aussi si le critère de proximité doit être respecté et quelles sont les sanctions si cela ne l'est pas ?

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.C.-0836-01-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour modifié à savoir:

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 Révision du réseau des écoles - autres décisions découlant des résolutions adoptées par le conseil des commissaires le 11 décembre 2001.

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 Détermination des services éducatifs dispensés dans les écoles 2002-2003: adoption

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 Terrain (La Prairie) : demande de radiation d'une clause résolutoire (sujet reporté au 12 février)

11.02 École Jean-Leman - agrandissement
- Changement d'affectation budgétaire (sujet retiré)

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Lettre de la présidente du CE de l'école Saint-Joseph sur la révision des établissements de Mercier

18.02 Lettre d'un commissaire - démission de Mme Linda Aubin (dépôt sur place)

18.03 Redécoupage Émilie-Gamelein versus Notre-Dame-Saint-Joseph - CE de l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (dépôt sur place)

18.04 Revue de presse (dépôt sur place)

20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉCOLES - AUTRES DÉCISIONS DÉCOULANT DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DES COMMISSAIRES LE 11 DÉCEMBRE 2001

ÉCOLES PRIMAIRES - SECTEUR NORD

La présidente présente les documents servant à la prise de décision. Elle fait lecture du document « Redécoupage des bassins géographiques - École Jean-Leman - état de situation »



C.C.-0837-01-02
No de résolution
ou annotation

**6.01a RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS -
REDÉCOUPAGE DU BASSIN GÉOGRAPHIQUE - SECTEUR
NORD - ÉCOLE DE LA PETITE-GARE**

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil des commissaires
relativement à la révision du réseau des
établissements en date du 11 décembre 2001;

CONSIDÉRANT les principes directeurs privilégiés lors du processus
de réorganisation du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT le changement de vocation de certaines écoles
primaires du secteur Nord;

CONSIDÉRANT la démarche auprès des instances concernées par les
écoles primaires du secteur Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Vocino, commissaire,

qu'à compter de l'année scolaire 2002-2003, le bassin de l'école de la
Petite-Gare soit celui indiqué à l'annexe déposée sous la cote 6.01a.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.-0838-01-02

**6.01b RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS -
REDÉCOUPAGE DU BASSIN GÉOGRAPHIQUE - SECTEUR
NORD - ÉCOLE ÉMILIE-GAMELIN**

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil des commissaires
relativement à la révision du réseau des
établissements en date du 11 décembre 2001;

CONSIDÉRANT les principes directeurs privilégiés lors du processus
de réorganisation du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT le changement de vocation de certaines écoles
primaires du secteur Nord;

CONSIDÉRANT la démarche auprès des instances concernées par les
écoles primaires du secteur Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Vocino, commissaire,

qu'à compter de l'année scolaire 2002-2003, le bassin de l'école Émilie-
Gamelin soit celui indiqué à l'annexe déposée sous la cote 6.01b.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.-0839-01-02

**6.01c RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS -
REDÉCOUPAGE DU BASSIN GÉOGRAPHIQUE - SECTEUR
NORD - ÉCOLE JEAN-LEMAN**

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil des commissaires
relativement à la révision du réseau des
établissements en date du 11 décembre 2001;

CONSIDÉRANT les principes directeurs privilégiés lors du processus
de réorganisation du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT le changement de vocation de certaines écoles
primaires du secteur Nord;



No de résolution
ou annotation

C.C.-0840-01-02

CONSIDÉRANT la démarche auprès des instances concernées par les écoles primaires du secteur Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Margot Pagé, commissaire,

qu'à compter de l'année scolaire 2002-2003, le bassin de l'école Jean-Leman soit celui indiqué à l'annexe déposée sous la cote 6.01c.

ONT VOTÉ POUR : 15 commissaires
A VOTÉ CONTRE : 1 commissaire
ABSTENTION : 3 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6.01d RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS - REDÉCOUPAGE DU BASSIN GÉOGRAPHIQUE - SECTEUR NORD - ÉCOLE JEAN-XXIII

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil des commissaires relativement à la révision du réseau des établissements en date du 11 décembre 2001;

CONSIDÉRANT les principes directeurs privilégiés lors du processus de réorganisation du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT le changement de vocation de certaines écoles primaires du secteur Nord;

CONSIDÉRANT la démarche auprès des instances concernées par les écoles primaires du secteur Nord;+

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Daoust-Bigonneuse, commissaire,

de maintenir le bassin actuel de l'école Jean-XXIII à compter de l'année scolaire 2002-2003 tel qu'indiqué à l'annexe déposée sous la cote 6.01d.

ONT VOTÉ POUR : 18 commissaires
ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-0841-01-02

6.01e RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS - REDÉCOUPAGE DU BASSIN GÉOGRAPHIQUE - SECTEUR NORD - ÉCOLE NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil des commissaires relativement à la révision du réseau des établissements en date du 11 décembre 2001;

CONSIDÉRANT les principes directeurs privilégiés lors du processus de réorganisation du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT le changement de vocation de certaines écoles primaires du secteur Nord;

CONSIDÉRANT la démarche auprès des instances concernées par les écoles primaires du secteur Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,



No de résolution
ou annotation

qu'à compter de l'année scolaire 2002-2003, le bassin de l'école Notre-Dame-Saint-Joseph soit celui indiqué à l'annexe déposée sous la cote 6.01e.

ONT VOTÉ POUR : 17 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-0842-01-02

**6.01f RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS -
REDÉCOUPAGE DU BASSIN GÉOGRAPHIQUE - SECTEUR
NORD - ÉCOLE SAINT-MARC**

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil des commissaires
relativement à la révision du réseau des
établissements en date du 11 décembre 2001;

CONSIDÉRANT les principes directeurs privilégiés lors du processus
de réorganisation du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT le changement de vocation de certaines écoles
primaires du secteur Nord;

CONSIDÉRANT la démarche auprès des instances concernées par les
écoles primaires du secteur Nord;

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil des commissaires de
maintenir le bassin actuel de l'école Saint-Marc
pour l'année 2002-2003;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie-Girard, commissaire,

de reporter la décision de modifier le bassin de l'école Saint-Marc à l'an
prochain, et ce,

- . en considération des démarches de solutions alternatives
proposées par le conseil d'établissement de l'école Saint-Marc;
- . en vue d'analyser adéquatement l'évolution de la clientèle de la
municipalité de Candiac en fonction de la capacité d'accueil de
chacune des deux écoles.

De procéder à des transferts administratifs conformément aux critères
d'inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉCOLES PRIMAIRES - SECTEUR NORD-OUEST

La présidente présente les documents. Elle fait lecture du document
« Redécoupage des bassins géographiques - Écoles des Bourlingeurs-Sainte-
Catherine - état de situation ». Elle fait aussi lecture de la résolution CE-01-02-
17 du conseil d'établissement de l'école des Bourlingeurs-Sainte-Catherine
qui constitue une nouvelle hypothèse.

La directrice générale ajoute diverses explications.

C.C.-0843-01-02

**RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS - REDÉCOUPAGE
DU BASSIN GÉOGRAPHIQUE - ÉCOLES PRIMAIRES SECTEUR
NORD-OUEST**

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil des commissaires relativement
à la révision du réseau des établissements en date du 11
décembre 2001;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les principes directeurs privilégiés lors du processus de réorganisation du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT la démarche auprès des instances concernées par l'école des Bourlingeurs-Sainte-Catherine;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

de reporter à l'an prochain la décision de modifier le bassin de l'école des Bourlingeurs-Sainte-Catherine, et ce, afin d'analyser :

- . le secteur le plus approprié pour effectuer un changement de bassin, le cas échéant;
- . l'évolution de la clientèle de la municipalité de Sainte-Catherine en fonction de la capacité d'accueil des écoles de cette municipalité.

Et de procéder, pour 2002-2003, par des transferts administratifs conformément aux critères d'inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉCOLES SECONDAIRES - SECTEUR NORD

La présidente fait la lecture du projet de résolution.

RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS - REDÉCOUPAGE DU BASSIN GÉOGRAPHIQUE - ÉCOLES SECONDAIRES

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil des commissaires relativement à la révision du réseau des établissements en date du 11 décembre 2001;

CONSIDÉRANT les principes directeurs privilégiés lors du processus de réorganisation du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT l'orientation 3 contenue dans la résolution C.C.-6.03.04 à l'effet que les élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire de la municipalité de La Prairie fréquentent l'école Saint-François-Xavier et que ceux de la municipalité de Candiac fréquentent l'école Fernand-Seguin;

CONSIDÉRANT le changement de bassin géographique pour les élèves du primaire du secteur de l'arrondissement à compter de 2002-2003;

CONSIDÉRANT QUE les élèves de 6^e année du primaire ainsi que de 1^{re} & 2^e année du secondaire de ce secteur fréquentent déjà l'école Fernand-Seguin en 2001-2002;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Daoust-Bigonnesse, commissaire,

que les parents concernés par le secteur de l'arrondissement puissent se prévaloir, pour leur enfant de 6^e année du primaire ainsi que de 1^{re} et 2^e année du secondaire fréquentant l'école Fernand-Seguin en 2001-2002, de poursuivre leur scolarisation à cette école jusqu'à la fin de la 3^e année du secondaire, ou de leur faire fréquenter l'école Saint-François-Xavier.

ONT VOTÉ POUR : 18 commissaires
ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



No de résolution
ou annotation

C.C.-0845-01-02

AJOUT DE LOCAUX PERMANENTS - ÉCOLE JEAN-LEMAN

La présidente fait lecture du projet de résolution.

RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS - AJOUT DE LOCAUX PERMANENTS - ÉCOLE JEAN-LEMAN

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil des commissaires relativement à la révision du réseau des établissements en date du 11 décembre 2001;

CONSIDÉRANT les principes directeurs privilégiés lors du processus de réorganisation du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministère de l'Éducation de procéder à l'ajout de deux locaux permanents dans le secteur Nord, soit à l'école des Moussaillons;

CONSIDÉRANT les changements importants aux prévisions démographiques de clientèle pour la municipalité de Candiac;

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil et les besoins liés aux prévisions démographiques de chacune des écoles primaires dans le secteur Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie-Girard, commissaire,

que la commission scolaire procède à l'ajout de deux locaux permanents à l'école Jean-Leman à compter de l'année scolaire 2002-2003, le tout sous réserve de l'échéancier de réalisation du projet conformément aux obligations gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOUT DE LOCAUX MODULAIRES

La présidente fait lecture du projet de résolution.

C.C.-0846-01-02

RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS - AJOUT DE LOCAUX MODULAIRES

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil des commissaires relativement à la révision du réseau des établissements en date du 11 décembre 2001;

CONSIDÉRANT les principes directeurs privilégiés lors du processus de réorganisation du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT les besoins particuliers liés aux prévisions démographiques du ministère de l'Éducation et à la capacité d'accueil limitée de certaines écoles;

CONSIDÉRANT l'autorisation de ministère de l'Éducation du Québec, à l'effet de procéder conformément à la mesure 30145 « location d'immeubles »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que la commission scolaire procède à l'ajout de locaux modulaires à compter de l'année scolaire 2002-2003 aux écoles suivantes :



No de résolution
ou annotation

Secteur Sud : école secondaire Louis-Cyr : trois locaux
école secondaire Pierre-Bédard : huit locaux

Secteur Nord-Ouest : école des Bourlingueurs-Sainte-Catherine :
. bâtisse des Bourlingueurs : deux locaux
. bâtisse Sainte-Catherine : trois locaux
école Saint-Jean : quatre locaux

Secteur Nord : école Jacques-Barclay : un local

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SITUATION PARTICULIÈRE À JACQUES-LEBER

La présidente fait la lecture du projet de résolution.

C.C.-0847-01-02

RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS - SITUATION PARTICULIÈRE À L'ÉCOLE JACQUES-LEBER

CONSIDÉRANT les résolutions du conseil des commissaires relativement à la révision du réseau des établissements en date du 11 décembre 2001;

CONSIDÉRANT les principes directeurs privilégiés lors du processus de réorganisation du réseau des établissements;

CONSIDÉRANT la capacité d'accueil de l'école Jacques-Leber;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'établissement de l'école Jacques-Leber;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les élèves de 2^e secondaire fréquentant l'école Jacques-Leber en 2001-2002 poursuivent leur fréquentation en 3^e secondaire en 2002-2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉVISION DU RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS - ÉCOLE CHAMPLAIN-ANNEXE

La directrice générale expose la situation et commente la lettre reçue de la Commission scolaire Riverside.

Elle fait lecture de la résolution suivante :

CONSIDÉRANT la résolution C.-C.-0550-02-01 adoptée lors de la séance du conseil des commissaires du 13 février 2001 concernant l'école Champlain-Annexe;

CONSIDÉRANT la lettre de la Commission scolaire Riverside à l'effet qu'il n'y a pas de locaux disponibles à l'école Champlain en 2002-2003;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pascale Godin, commissaire,

que les élèves de la classe de 5^e année de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries fréquentant l'école Champlain-Annexe en 2001-2002 réintègrent les écoles correspondant à leur bassin respectif à compter de 2002-2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0848-01-02



No de résolution
ou annotation

C..C.-0849-01-02

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES 2002-2003 : ADOPTION

La directrice générale commente le document.

CONSIDÉRANT l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique qui invite la commission scolaire à déterminer les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents a également été consulté selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie-Girard, commissaire,

d'adopter le document sur les *Services éducatifs dispensés dans les écoles 2002-2003*, tel que déposé sous la cote 7.01.

ONT VOTÉ POUR : 18 commissaires
ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 TERRAIN (LA PRAIRIE) : DEMANDE DE RADIATION DE CLAUSE RÉÉSOLUTOIRE

Ce sujet est reporté à la séance régulière du 12 février 2002.

11.02 ÉCOLE JEAN-LEMAN - AGRANDISSEMENT - CHANGEMENT D'AFFECTATION BUDGÉTAIRE

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Lettre de la présidente du CE de l'école Saint-Joseph sur la révision des établissements de Mercier

18.02 Lettre d'un commissaire (démission de Mme Linda Aubin)

18.03 Redécoupage Émilie-Gamelin versus Notre-Dame-Saint-Joseph (CE de l'école Notre-Dame-Saint-Joseph)

18.04 Revue de presse

COMMUNICATIONS DIVERSES

Tournoi de golf 2002 CSDGS

Mme Marie-Louise Gentric-Kerneis, commissaire, mentionne aux membres que le tournoi de golf CSDGS se tiendra au Club de golf Bellevue le dimanche 2 juin 2002.

20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 35,

C.C.-0850-01-02

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que la séance ajournée du 29 janvier 2002 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

D:\TEXTES\Cc\2001-2002\Procès-verbaux\020129-ajou.wpd

Secrétaire général